Droits Quotidiens

Je suis divorcé, puis-je avoir une chambre dans mon logement social pour mes enfants qui sont là une semaine sur deux (Wallonie) ?

Mise à jour : Vendredi 30 avril 2021
Région wallonne

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Oui. La société de logements (SLSP) va **tenir compte de vos enfants** même si vous ne les avez qu'une semaine sur deux.

Pour que la SLSP tienne compte de cet **hébergement alterné**, il faut l'avertir et lui remettre un**document prouvant que vous hébergez** vos enfants.

Les documents acceptés sont les jugements, les conventions notariées ou les accords signés chez un médiateur familial agréé.

Attention dans certains cas, vous pouvez demander un logement plus petit. Pour plus d'infos, renseignez-vous auprès de votre société de logements (SLSP).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Article 1er 15° de l'arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

Les documents types

Je suis divorcé, puis-je avoir une chambre dans mon logement social pour mes enfants qui sont là une semaine sur deux (Wallonie) ?

Je suis divorcé, puis-je avoir une chambre dans mon logement social pour mes enfants qui sont là une semaine sur deux (Wallonie) ?

CC BY NC ND